

**DES ALPES-MARITIMES
AUX RIVES DE L'OUED
SEBAOU**

Par A. SAINTE-MARIE

"Nous nous trouvons devant un exemple remarquable et assez heureux de peuplement régional"¹. Cette phrase nous a mis sur la route des colons venus des Alpes-Maritimes et fixés en Algérie au début des années mo. C'est l'histoire de ce courant migratoire. parti de Castellar, de Moulinet et accessoirement de Sospel et de Breil-sur-Roya, que nous avons essayé de retracer.

Au début de 1871, Adraste ABBO² maire de Castellar se rend en Algérie dans l'intention d'acquérir un domaine. Sur place s'offrent d'autres perspectives. A la suite de l'insurrection de 1871, plus de 500.000 ha ont été sequestrés sur les tribus rebelles, en particulier en Kabylie. Avec la chute de l'Empire, la colonisation civile l'emporte et désire transformer les terres ainsi acquises en un maximum de centres de colonisation, "seul moyen efficace pour empêcher les insurrections". Pour les peupler, il n'y a pas assez d'"Algériens", et les Alsaciens-Lorrains qui refusent l'annexion allemande et veulent s'installer en Algérie ne sont pas en nombre suffisant; l'appel à d'autres colons, de préférence Français, est donc souhaitable. Mais l'Administration est bien consciente qu'elle aura du mal à faire face aux tâches multiples nécessaires pour créer les centres, les équiper, installer les nouveaux colons, les soutenir durant les premières années. Elle est donc disposée à s'en remettre à des entrepreneurs de colonisation qui, moyennant une vaste concession, sont prêts à recruter des familles, à en assurer le transport et, avec le concours des autorités civiles et militaires, à les installer. Abbo s'engage à être l'un d'eux et à "lever" suffisamment de familles de son village et des environs pour peupler un centre .

Après une période d'attente, (Abbo se plaint de séjourner depuis plusieurs mois à l'hôtel en compagnie de son fils Rémus et d'un mandataire des familles de Castellar), le projet se précise rapidement. Le 13 janvier 1872 il informe le Gouverneur général DE GUEYDON qu'il s'est rendu au Cap Djinet pour Choisir l'emplacement du futur village. Il se propose d'installer sur le plateau de Bois Sacré, situé sur la rive gauche de l'Oued Isser, 50 à 60 familles. Le village portera le nom de Gueydonville. En contrepartie des 4000 francs de frais déjà engagés, des maisons à construire, des bestiaux et instruments aratoires à fournir, de la nécessité d'assister la première année les colons les moins fortunés, il demande une concession de 400 à 500 ha. Le 3 février, conformément au rapport de la commission chargée de l'étude du contre, le Gouverneur général approuve le projet, soit un village de 75 feux avec des lots de 20 à 30 ha, 200 ha de communal et une vaste concession pour A.Abbo hors du périmètre de colonisation. Ce dernier, qui réclamait 500 ha et la maison du caïd, réduit peu à peu ses prétentions à 300 ha. Finalement, l'arrêté gubernatorial décidant la création du centre de Bois Sacré est promulgué le 3 juin 1872. Le village s'étendra sur 2156 ha dont 1621 de terres labourables et sera divisé en 65 lots de colonisation. L'amiral de Gueydon qui a décliné l'offre de donner son nom au nouveau village, refuse aussi celui d'Abboville, du vivant de son fondateur, mais ajoute: "on ne saurait trop encourager l'initiative prise par ce capitaliste et la courageuse persévérance avec laquelle il poursuit son œuvre exempte de tout esprit de spéculation"³ Les immigrants doivent entrer en possession le premier septembre 1872 après enlèvement des récoltes.

Mais avant de s'intéresser à leur recrutement, il convient de se pencher sur l'origine des

¹ PEYERIMHOFF (M.M. Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895, Alger 1906, T.I, p.105.

² En mai 1871 il n'est plus présent aux délibérations du conseil municipal de Castellar. On ne sait à peu près rien de ce personnage sinon qu'il a beaucoup voyagé et qu'il bénéficie de chaleureuses recommandations du Préfet des Alpes-Maritimes (lettre du 17 août 1871 au Gouverneur général de l'Algérie, lettre du 16 août 1872 au Préfet d'Alger). En mai 1872 le conseil municipal de Castellar s'émeut de son absence prolongée (cf. annexe I.)

³ lettre du 8 juin 1872

terres qui explique partiellement les difficultés des premières années. Elles proviennent des douars Isser Djedian et Bouberak, séquestrés pour leur participation à l'insurrection kabyle par arrêté du 12 août 1871. Ce séquestre porte sur le 1/5e de leur étendue. Selon la situation géographique, stratégique, la qualité des sols, etc., le prélèvement est effectif Ou la tribu est admise au rachat en argent. On imagine aisément les bouleversements dans l'organisation foncière et sociale d'une tribu ou d'un douar qu'entraîne la perte du 1/5e de leurs terres, en général groupées comme ici, sur un point d'installation possible d'un centre de colonisation. Le châtement ne s'arrête pas là; en plus, les terres de ceux qui ont joué un rôle notable dans la révolte sont séquestrées nominativement et totalement. Quelques habitants des Isser Djédian sont dans ce cas. Enfin, si le séquestre ne suffit pas, il est toujours possible, moyennant indemnité en terre ou en argent, de recourir à "l'expropriation pour cause d'utilité publique avec procédure d'urgence". A Bois Sacré, 234 ha ont cette origine.

Aussi le territoire de Bois Sacré est-il loin d'être vide: près de 2000 habitants répartis en neuf villages, le labourant presque entièrement, élevant des bestiaux, cultivant des jardins près des sources; il est planté, de 1180 oliviers, de plus de 11600 figuiers, de 750 pieds de vigne, de centaines d'orangers.... Il y a là matière à réflexion; 2000 personnes ne se déplacent pas facilement et, en vertu d'une circulaire gubernatoriale, les "immeubles de valeur exceptionnelle", c'est-à-dire maisons, jardins, et vergers, ne sont pas compris dans le séquestre. Abbo ne s'en inquiète guère car il paraît bien avoir obtenu l'assurance, du côté des militaires (le lieutenant-colonel MARECHAL) comme du Gouverneur général, que ces immeubles seront compris dans le lotissement et que les habitants ne seront, le cas échéant, maintenus temporairement (jusqu'en septembre 1873) qui condition de partager les récoltes avec les colons ce qui a aussi l'avantage de faciliter le démarrage du centre.

Pendant qu'à Bois Sacré sont entrepris des travaux d'aménagement sommaire (empierrement, terrassement, conduite d'eau) le recrutement des colons se poursuit. En fait, on est très mal renseigné sur ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée. Les archives municipales ou départementales n'ont guère conservé de traces de ce départ pourtant massif, et la mémoire collective est défaillante. Le sergent recruteur semble avoir été Rémus Abbo. Il promet deS terres, des facilités d'installation, un climat proche de celui des Alpes-Maritimes, des figuiers, des oliviers. Il rencontre un écho favorable à Castellar et surtout à Moulinet. Le choix de Castellar est évident, mais pourquoi Moulinet? Les motivations du départ sont communes à beaucoup de villages des Alpes-Maritimes; des familles nombreuses et des possibilités agricoles réduites. A Moulinet, isolé dans la haute vallée de la Bévéra, les terrasses cultivées, étroites et vertigineuses faisaient vivre, plutôt mal que bien, 1055 habitants en 1872.

Alléchées par ces promesses, par la relative proximité de l'implantation, par les facilités de transport qu'assure le Gouvernement, des familles plus nombreuses que les lots de colonisation disponibles à Bois Sacré se présentent. Abbo, père et fils, décident de les emmener quand même pour contribuer au peuplement d'autres centres. Le délai de mobilisation est plus long que prévu. Les familles sont dans l'ensemble pauvres mais non totalement démunies de ressources et d'équipement. Il faut, avant de partir, trouver quelqu'un pour acheter ce que l'on ne peut emporter, pour acheter ou louer les terres, pour rassembler l'équipement agricole nécessaire à une nouvelle installation sur un lot d'une trentaine d'hectares. Aussi, le transport d'État, "L'Ardèche", venant de Toulon, ne débarque-t-il à Dellys, le 11 octobre 1872, qu'une avant-garde de 47 personnes. Une vingtaine de tentes militaires sont mises à leur disposition pour les loger à Bois Sacré. Malgré le retard dans l'équipement du centre, Abbo est toujours aussi optimiste "Mes gens campent donc maintenant sur le plateau de Bois Sacré, sous la direction de mon fils. Ils sont contents et n'ont

besoin de rien⁴. Et Abbo fils repart chercher le reste des immigrants, ayant obtenu que le transport d'Etat "La Dordogne" vienne les embarquer directement à Villefranche pour leur éviter des difficultés et des frais de transport supplémentaires. L'embarquement a lieu le 15 janvier 1873. La presse niçoise relate cet évènement exceptionnel (cf.annexe II). Ce départ massif, qui risque de ne pas être le dernier, alarme cependant le Conseil général des Alpes-Maritimes (cf.annexe III).

Les immigrants débarquent à Dellys le 19 janvier. Ils sont plus nombreux que prévu: 86 familles (et deux célibataires) au lieu de 65, soit 128 hommes, 71 femmes, 80 enfants, accompagnés de 50 tonnes de matériel et bagages. Tant bien que mal l'armée assure le transport jusqu'à Bois Sacré.

Pour tous, l'année 1873 sera difficile. Les colons, dont beaucoup sont partis sans esprit de retour après avoir vendu terres et bétail, constatent que les promesses d'Abbo étaient excessives. Ils ne disposent d'aucun logement et l'armée doit prêter tentes et effets de campement. Lorsqu'en novembre elle cherche à les récupérer, ils lui sont rendus avec réticence (ni l'administration ni les colons n'ont voulu l'aider) et en fort mauvais état. Les conditions de vie sont très difficiles: un secours global de 1250 f pour 1873 est mis à leur disposition par le préfet du département d'Alger pour fournir farine, pain et médicaments (quinine surtout). Mal nourris, mal abrités sous la tente puis dans des baraques, les colons sont frappés par "les fièvres" et la première année la mortalité est particulièrement élevée (20 décès dont 14 enfants). Leur condition est d'autant plus précaire que les communications avec Dellys sont pénibles; le Sébaou est souvent en crue et un jeune homme périt en essayant de le traverser.

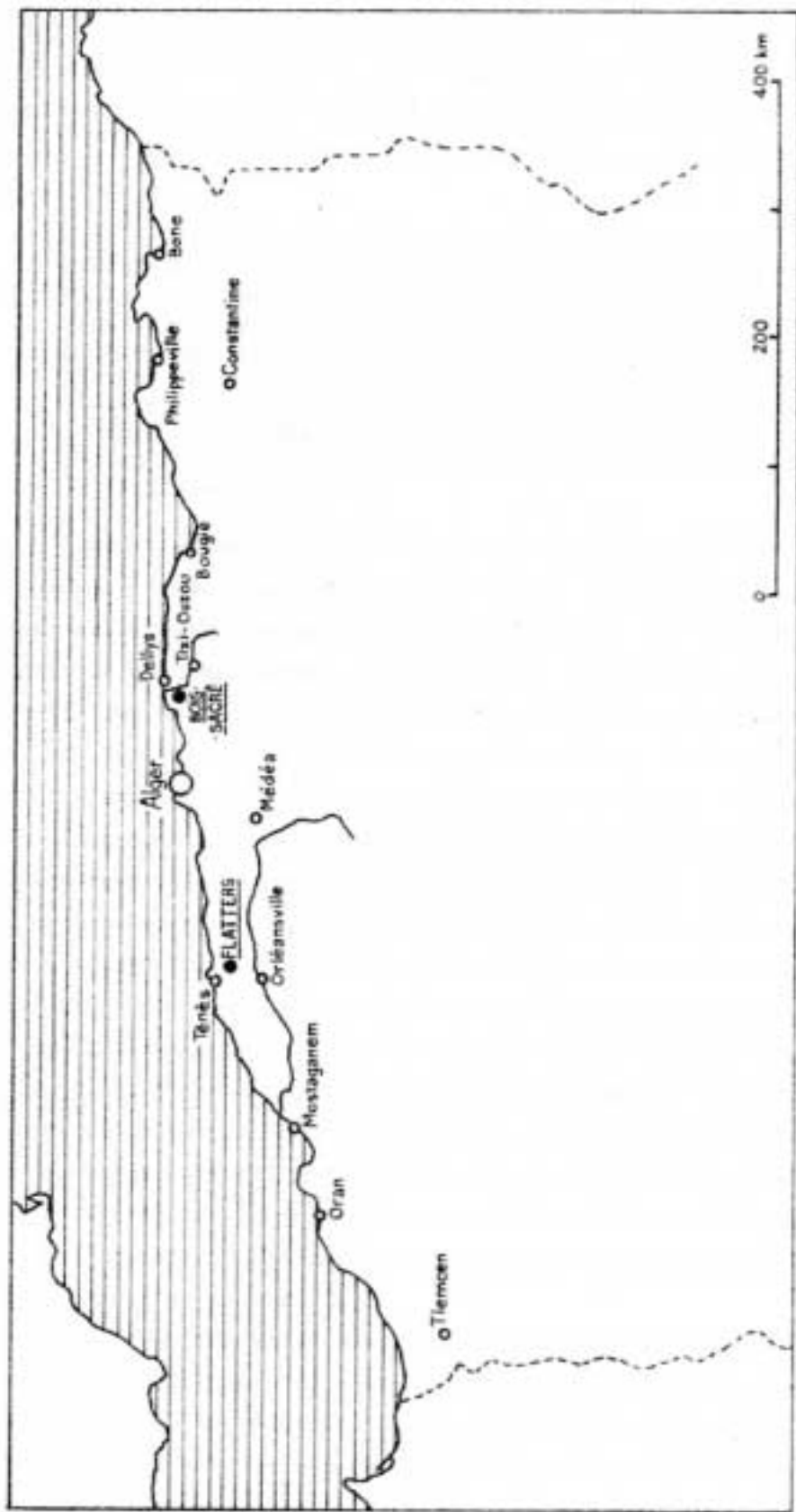
Les rapports du médecin de colonisation, l'échange de correspondance entre l'Armée et la Préfecture;, signalent "une situation désastreuse", "une misère profonde". Des dissensions se font jour parmi les colons, certains reprochent à Abbo de ne pas tenir ses engagements sur l'assistance qu'il leur avait promise. Seule satisfaction, un lotissement provisoire est effectué en mars 1873 pour 65 lots compris entre 25 et 30 ha. Abbo recevant 257 ha à condition d'y installer 25 familles, c'est-à-dire les familles en surnombre. Ces terres sont situées hors du périmètre de colonisation sauf un lot de 31 ha. Les familles loties viennent de Castellar et de Moulinet, lus autres de Sospel et de Breil. (cf.annexe IV).

Cette satisfaction est de courte durée. En mai, le vérificateur des Domaines demande le rattachement des terres de valeur exceptionnelle au Domaine. Emotion chez les occupants dépossédés qui estiment les compensations, prévues dans les douars voisins, insuffisantes. émotion aussi chez les colons quand on parle de leur reprendre jardins et vergers. Une véritable bataille s'engage dès juin 1873. Le point de départ en est le rapport des Domaines adressé le 25 juin au préfet d'Alger:

" Le lotissement du village de Bois Sacré a été établi contrairement aux instructions de Monsieur le Gouverneur Général et conformément aux errements qui ont été suivis pour la création des autres villages de la contrée, sans tenir aucun compte des habitants indigènes, vergers, jardins et orangeries que renferme ce territoire. Or, dans la zone qui lui est réservée, il existe 9 villages arabes avec leurs jardins de figuiers et d'oliviers et un certain nombre de jardins d'orangers. L'un de ces villages, composé de 20 maisons et toutes ses plantations, a été englobé dans le lot de 250 ha réservé à M.Abbo. Tous les autres ont été compris dans le lotissement"

Immédiatement les colons font bloc derrière Abbo qui intervient auprès de De Gueydon et le Gouverneur général décide d'attribuer les "immeubles de valeur exceptionnelle" aux colons de Bois Sacré et les "indigènes qui cultivent encore doivent déguerpir avant l'ouverture de la nouvelle campagne agricole" moyennant compensations

⁴ lettre au préfet d'ALGER DU 15/ 10 /1892



L'ALGÉRIE TELLIEUNE.

territoriales et indemnités La bataille semble donc gagnée par les colons et l'affaire réglée. Elle ne fait que commencer. Les habitants expropriés, peut-être encouragés par le chef de bataillon Saint-Martin, qui remplace le lieutenant-colonel Maréchal à la tête de l'arrondissement-cercle de Tizi-Ouzou, pétitionnent, rappellent l'importance de leurs pertes, la faiblesse de la compensation en terres, de l'indemnité en argent, parlent d'injustice, de spoliation, font appel à la notion d'égalité et évoquent ces colons "qui jouissent et disposent des biens à la vue des propriétaires originaires (sic) qui pleurent devant eux ne sachant sur quelles terre:: trouver asile à leurs familles" (19 juillet) et un rapport de l'arrondissement de Tizi-Ouzou, du 20 juillet, reprend et précise ces réclamations, en fait, avec l'arrivée de CHANZY, nommé Gouverneur général de l'Algérie le 10 juin 1873, et surtout à partir du moment où alerté par un terrible rapport des affaires indignes"⁵, il prend la décision d'adoucir l'application du séquestre (août), c'est tout le dossier de l'affaire que l'on rouvre:

- Les habitants des douars ont perdu 2:55 ha, dont 1912 séquestrés et on ne leur propose que 1290 ha au lieu de 1530 représentants les 4/5e auxquels ils ont droit. Il est donc nécessaire de rétablir l'équité, de nommer des géomètres et de prendre toute mesure pratique pour procéder à l'installation de cette "population de 1835 ânes dont le refoulement produira un certain désordre si l'on 'n'y prend point garde", d'autant qu'à leur tour ils s'installent au détriment d'autres Kabyles....

- Certaines procédures concernant les séquestres nominatifs ne sont pas encore réglées et en cas de main-levée, il faudra prévoir expropriations et indemnités.

- Enfin la décision du Gouverneur Général De Gueydon d'attribuer maisons, vergers et jardins aux colons est contraire aux pratiques habituelles et à ses propres instructions. On ne devrait les enlever que contre des compensations équivalentes. Le mieux serait mime de les conserver et de maintenir leurs exploitants et leurs occupants sur place, la colonisation y trouverait une abondante main d'œuvre et leur assimilation serait facilitée.

En même temps se produit une véritable campagne contre Abbo et les colons de Bois Sacré, en particulier par voie de presse. Le 20 juillet, un article du Journal "La Solidarité", qui mène une enquête sur les centres de colonisation de l'Isser et du Sébaou, met en cause pèle mèle la politique de De Gueydon, les influences cléricales, les avantages des entrepreneurs de colonisation qui obtiennent de vastes lots et les font cultiver par des indigènes. En ce qui concerne le centre d'Abboville, comme tout le monde l'appelle, 36 familles dont 21 en surnombre, logées dans quelques misérables baraques de bois, sur lesquelles règne Abbo, pourvu de 300 ha (sic) et nommé adjoint de la commune indigène de Dellys, aux appointements de 3000 F et indemnité de cheval de 600 F, ayant fait figurer parmi les attributaires des non-immigrants, clients ou amis: Nelson-Chierico, commerçant à Alger, Revol déjà concessionnaire à Rébeval, Juve boulanger à Dellys et Mondielli, le menuisier qui a monté les baraques. Des colons ne résident pas, d'autres ont déjà engagé leur lot pour pouvoir se nourrir... une enquête paraît urgente et, conclut l'auteur de l'article, "nous espérons que (cette expérience)-fera désormais renoncer l'administration à passer des marchés quelconques avec des entrepreneurs de colonisation qui ne se servent des malheureux qu'ils amènent ou promettent d'amener que pour tirer les marrons du feu à leur profit". L'été 1873 est particulièrement pénible, les fièvres font de nombreuses victimes et en septembre, à la suite de rapports alarmants sur la situation du centre,, faisant notamment état de 51 malades hospitalisés à Dellys et de nombreux autres soignés sur place, "suite aux privations et au manque d'hygiène", le préfet d'Alger adresse à Abbo une lettre sévère:

"Il est incontestable que vous n'avez point rempli les engagements que vous avez pris tant vis à vis de ces familles que vis à vis de l'administration"

⁵ AGERON (Ch.R.): Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Paris 1968,T.I.,p.29.

La lettre se poursuit par une mise en demeure "d'établir immédiatement sur les 282 ha⁶ que vous détenez, un nombre de résidents proportionnel à cette étendue, conformément à la loi...L'administration est obligée de prendre aujourd'hui une opération au-dessus de vos forces, mais dont vous retirez un avantage considérable tout en laissant le poids d'une situation déplorable à la charge de l'autorité..?".

Des colons reprochent aussi à Abbo de ne pas tenir ses engagements; d'autres qui n'ont eu que des déboires, qui sont "sans asile et sans pain", renoncent et demandent leur rapatriement. Pourtant Abbo ne désarme pas et le 14 septembre 1873 il se déclare prêt à organiser vers la Kabylie un troisième convoi, car 200 familles attendent de pouvoir quitter les Alpes-Maritimes. Certains, ajoute-t-il, devançant l'appel, tel Diana Victor de Sospel qui obtient de remplacer sur sa concession Peglion Thérési, malade, qui rentre définitivement en France. Malgré tout, en octobre, Abbo est destitué, remplacé par Reval, et sa concession réduite à 96 ha mais au même moment, sans doute pour cela, les immigrants se ressoudent derrière lui. Ils protestent, par voie de pétition, contre la réduction des concessions et comme toujours Abbo se fait leur porte-parole et demande le maintien du lotissement de mars 1873 "au nom des sacrifices entrepris pour partir, créer le village, maintenant que les cultures sont commences, qu'il existe une boulangerie, deux comestibles...". Ses protestations ont un effet puisque, successivement, l'adjoint chargé du lotissement, l'administrateur de l'arrondissement cercle de Tizi-Ouzou, le préfet d'Alger ne souhaitent qu'un remaniement limité. Pourtant, le 18 novembre, le Gouverneur Général Chanzy décide:

- de retrancher des concessions les maisons, jardins et vergers et de les laisser à leurs anciens propriétaires:
- de confirmer la réduction de la concession de M. Abbo pour y fixer les colons non pourvus.

On imagine l'explosion de colère que provoque cette décision. Le lendemain même vingt colons se rendent en délégation à Alger. Cette démarche confirme la mauvaise impression que les autorités ont des colons Bois Sacré, tels que les présente la Situation hebdomadaire du 23 novembre;

- Un seul colon cultive par lui-même, les autres ont des métayers indigènes. "M.Abbo fait cultiver ses terres par les indigènes, on compte plus de vingt charrues sur sa concession mais pas un homme à gage européen, pas un seul instrument aratoire d'origine française, pas un bœuf à lui, pas un mouton, pas une chèvre".

- "Les Européens et les indigènes ne vivent plus en aussi bonne intelligence depuis que la question du retrait des jardins aux premiers a été soulevée. Des rixes assez fréquentes ont lieu entre eux au sujet des récoltes pendantes; des colons se sont même permis d'aller dans les vergers armés de leurs fusils et de tirer sur les indigènes, il est vrai sans intention de les atteindre mais pour les effrayer et les empêcher de toucher aux olives. D'un caractère irascible et obstiné, ce n'est qu'avec de grands efforts qu'on parvient à faire comprendre aux immigrants des Alpes-Maritimes qu'ils sont au Bois Sacré dans une contrée régie par le droit commun et non en pays ennemi".

Opinion qui n'est pas isolée. On parle du mauvais esprit qui règne dans la colonie et aux dires d'Abbo, dans un mémoire pro domo bien postérieur(10 novembre 1877), des mendiants des Alpes-Maritimes, impropres à tout travail et que l'administration aurait bien fait de rapatrier". Toujours est-il que l'on use de peu de ménagements; le nouveau lotissement devient effectif le 4 janvier 1874 et la concession d'Abbo est ramenée à 72 ha. Le Gouverneur juge que la situation de Bois Sacré n'est pas si mauvaise, que les problèmes proviennent surtout des promesses exagérées d'Abbo, et que quelques mesures suffiront à faire démarrer le centre, en particulier des travaux d'équipement comme la construction d'une passerelle sur le Sébaou. Fin du premier acte.

⁶ On ne saura jamais exactement la superficie de sa concession,

La préparation du second occupe tout le gouvernorat du général Chanzy. Malgré la nouvelle répartition qui continue à susciter leurs protestations, les colons, au témoignage d'Abbo et sous son impulsion, ne désespèrent pas et se mettent au travail sur leurs lots- Si les baraques sont encore toutes occupées en 1875, les premières maisons s'édifient, l'église est construite à partir de 1874, l'école pendant les années 1875-76, le presbytère en 1877, mais la passerelle sur le Sébaou ne remplace la trille à bateaux qu'en 1879. L'état sanitaire s'améliore et le centre paraît définitivement lancé. De 1874 à 1877, de nombreux colons vendent les terres qu'ils avaient conservées dans les Alpes-Maritimes ou cherchent à contracter des emprunts pour s'équiper en matériel de construction, d'exploitation, et pour des achats de bestiaux.

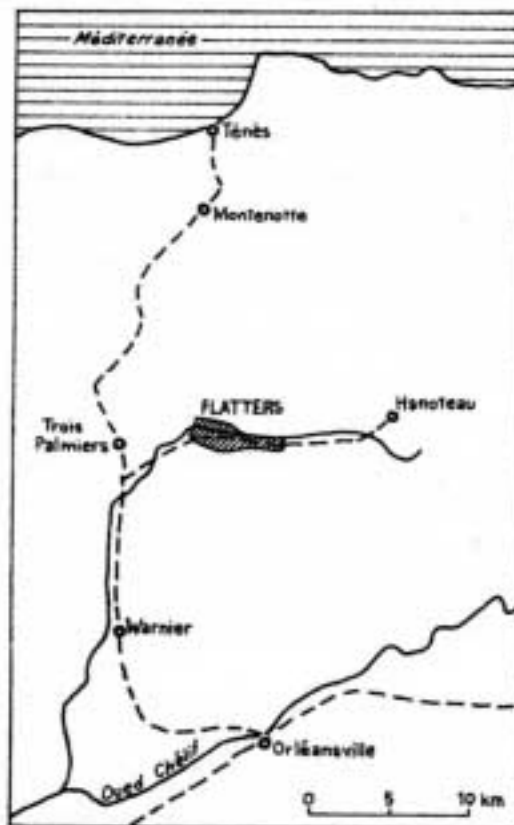
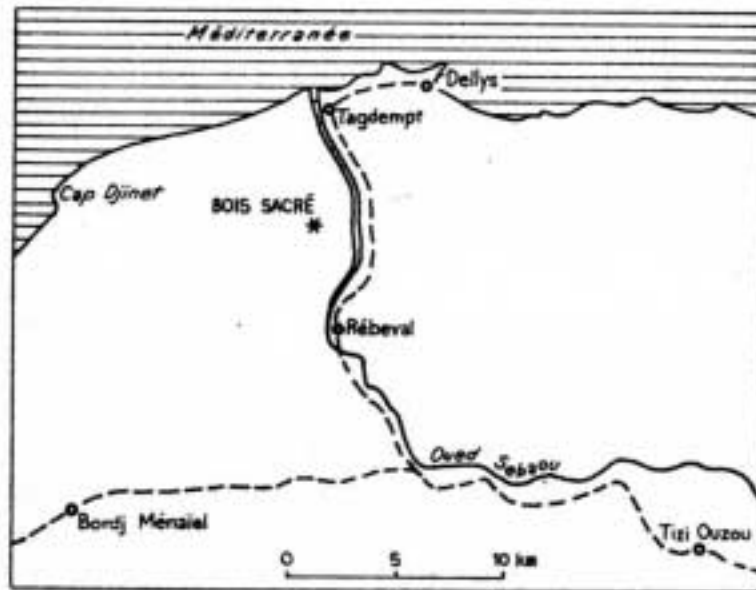
En même temps ils continuent à mener bataille contre le lotissement de janvier 1874, cette fois avec l'appui d'une partie de la presse algérienne: article de la Vigie algérienne du 18/7/1874, du Réveil du 6/7/1875. Ils obtiennent une première satisfaction avec l'arrêté gubernatorial du 14/10/1875 prononçant l'expropriation des parcelles non séquestrées comprises dans le périmètre de Bois Sacré. Mais ce n'est qu'en octobre 1873 qu'ils obtiennent le retour au lotissement de mars 1873 et récupèrent donc les "immeubles de valeur exceptionnelle", soit 245 ha sur lesquels vivaient encore 1196 personnes dont le destin est réglé en une phrase: "les arabes iront mettre en culture les terres attribuées dans les douars voisins et qu'ils ont négligé jusqu'à ce jour. Ils obtiennent aussi l'éviction du spahi Amer Ben Mustapha ben Chaban qui, protégé par Chanzy, avait obtenu en 1874, une concession vacante de 36 ha à l'intérieur du périmètre. Abbo retrouve 250 ha et les familles en surnombre qui ne sont plus que huit; remplaceront les concessionnaires partis et déchus.

Le 23 juillet 1878, Bois Sacré devient commune de plein exercice. Sur le territoire de la commune vivent 268 européens et 3096 indigènes. Abbo en est le maire et le restera jusqu'en 1896. Lorsqu'il meurt, en 1898, le conseil municipal demande que le centre porte le nom d'Abboville. Pour éviter toute confusion avec Aboutville, les services du gouvernement général lui proposent celui d'Abbo qu'il n'acceptera qu'en 1908.

On pourrait arrêter là cette chronique ou bien parler de ceux qui ont réussi, de ceux qui ont disparu (vers 1900 il ne reste que 42 familles sur les 65 premières concessionnaires), et narrer les évolutions et les travaux d'un petit centre de colonisation jusqu'à l'exode de 1962 ou encore suivre le destin de la famille Abbo et s'arrêter sur son troisième représentant, Gabriel Abbo, président de la Fédération des Maires d'Algérie, porte-parole résolu de la colonisation et grand pourfendeur du projet Blum-Violette en 1936⁷. Mais ce serait nous éloigner de notre propos qui concerne l'émigration des habitants de quelques villages des Alpes-Maritimes. Propos qui n'est pas encore épuisé.

Adraste Abbo et certains colons de Bois Sacré sont restés en relation avec des candidats au départ, surtout de Moulinet, qui n'ont pu participer aux premiers convois. Par ailleurs, certains colons de Bois Sacré dotés d'une nombreuse famille se trouvent à l'étroit et voient mal comment caser, sur place, leurs grands enfants. Aussi guettent-ils les créations de centre et les concessions à occuper. A l'autre extrémité du département d'Alger, on étudie à partir de 1880 l'implantation d'un centre à Ben N'Aria qui prend le nom de Flatters après la mort de l'explorateur. Le décret de création est pris le 29 mai 1886 avec 60 concessions sur 1736 ha. A la répartition initiale des lots en octobre 1887, participe un habitant de Bois Sacré, Moschetti Pierre. C'est sans doute lui qui informe les colons de Bois Sacré que des lots restent vacants et décide quatre autres familles (Arnulf, Nobles, Moschetti Dominique et Truchi Dominique) à le rejoindre en octobre 1888, Abbo est, bien entendu, courant et le 1er décembre 1885 il écrit à un fonctionnaire de la préfecture d'Alger la lettre suivante :

⁷ Puis de l'ordonnance du 7 mars 1944. Cf. JULIEN. (Ch.), L'Afrique du Nord en marche, Paris, 1972, p.260. Il manifestait en cela une remarquable continuité politique puisqu'en mai 1920, présidant un congrès des maires d'Algérie, il s'indignait des réformes de 1919 (J. BERQUÉ, Le Maghreb entre les deux guerres Paris, 1962, p.24).



— Oued

- - - Route

CROQUIS DE SITUATION.

"Vous me disiez dernièrement à la préfecture que le nommé Moschetti Séraphin du Moulinet avait obtenu une attribution territoriale à Ain Zaouia près de Drà el Mizan. Ce nouveau colon est arrivé depuis quelques jours à Bois Sacré avec ses six enfants, 17 colis de bagages. Je voudrais savoir s'il pourra sous peu aller prendre possession des terres concédées.

"J'ai lieu de croire que les 7 concessions vacantes à Flatters sont encore disponibles et j'ai écrit en conséquence à Moulinet pour savoir si; Truchi Ange dit Borlet, Torelli Henri-Ange, Bailon Mathieu, Truchi Ange dit Tounini Daporsa, consentiraient à faire partie du susdit centre de Flatters".

Au total, entre 1858 et 1895, ce sont 8 autres familles qui partent de Bois Sacré pour se rendre à Flatters et 5 familles qui arrivent des Alpes-Maritimes, dont 6 de Moulinet (auxquelles il faut ajouter Moschetti Séraphin qui a renoncé à Ain Zaouia pour suivre ses compatriotes. Le peuplement de Flatters est loin d'être aussi homogène que celui de Bois Sacré, mais les colons originaires des Alpes-Maritimes contribuent largement à son démarrage, du reste assez laborieux.

Ce nouvel exode nous ramène aux communes de départ, mais faute de données nous ne pouvons en mesurer que les effets démographiques. Les départs que nous avons étudiés ne touchent que 1,5% de la population de Sospel (3457 habitants au recensement de 1872), 2,3% de celle de Breil (2595 habitants), mais près de 127 de celle de Castellar (88 personnes sur 752, 88 départs effectifs mais potentiellement en 1872-73, 123 étaient envisagés) et surtout 137 de celle de Moulinet (189 départs pour 1065 habitants). Il n'est donc pas étonnant de constater que Castellar n'a plus que 718 habitants en 1878 et Moulinet 940 en 1882, et 313 en 1891. Pourtant nous n'avons que peu de traces dans les archives et les mémoires, les explications en sont multiples: départs par familles complètes souvent au sens large du terme, familles souvent les moins influentes, économiquement marginales, la plupart de leurs biens ont été rapidement vendus, et, pour les autres, la prescription acquisitive a peut-être joué et surtout, dès que le centre a pris tournure, vers 1877, les immigrants se sont sentis "Algériens", selon la terminologie de l'époque, et se sont progressivement détachés de leur commune d'origine⁸

A. SAINTE-MARIE.

⁸ L'exode qui a accompagné l'indépendance de l'Algérie a ramené, au moins temporairement, à Moulinet, quelques descendants des colons de 'La Dordogne'; c'est au témoignage de l'un l'entre eux; M.Roselin Moschetti, que je dois maints renseignements sur Flatters. La source principale de cet article se trouve dans les cartons des Archives Nationales à Aix-en-Provence, où sont soigneusement classées les archives des centres de colonisation en Algérie. Pour Bois Sacré, surtout 4 MI à 4 M5 et pour Flatters, 4 M180.

ANNEXE I.

Délibérations du conseil municipal de Castellar

Demande d'autorisation d'élections municipales

" L'an 1872 et le 13 mai, à une heure du soir, le conseil continuant sa session de mai, s'est plaint à son président du retard prolongé de Monsieur le Maire, ce qui apportait des entraves à la bonne administration des affaires et en a demandé des explications. Monsieur l'Adjoint a répondu que le Maire avait écrit qu'il était prêt à donner sa démission mais que, comptant revenir bientôt, il désirait la remettre lui-même à Monsieur le Préfet et remercier le conseil municipal"..

Note complémentaire A.Abbo démissionne en août 1872, en septembre a lieu une élection complémentaire et en octobre un nouveau maire, M.Tiberti est élu par le conseil municipal.

ANNEXE II.

Journal de Nice, vendredi 17 janvier 1873, p.3

La rade de Villefranche ordinairement silencieuse et peu mouvementée présentait hier mercredi un aspect extraordinairement animé.

L'escadre américaine levait l'ancre dans la matinée et gagnait le large cinglant vers l'est dans la direction de La Spezia.

- En même temps, les embarcations de la corvette "La Dordogne", mouillée depuis deux jours dans la rade, allaient se ranger devant l'embarcadère sur le plateau duquel étaient amoncelés des objets d'ameublement de toute nature.

C'étaient les ustensiles de ménage appartenant à cent familles environ d'émigrants vers l'Algérie que ces embarcations chargeaient et allaient transporter à bord de "La Dordogne". Ces cent familles arrivaient à midi par le chemin de fer de Menton. Elles avaient été recrutées dans les villas du canton de Sospel et de Menton.

Vieillards, hommes, jeunes gens et enfants, trois cents environ, pleins de santé, d'ardeur et de volonté chargés de leurs bagages, faisaient comme une fourmilière suivant l'étroit chemin qui, de la gare, conduit au débarcadère de Villefranche, où ils déposaient leurs fardeaux,

L'opération d'embarquement a duré jusqu'à la nuit. La corvette "La Dordogne.." a mis la voile dès ce matin jeudi. Les émigrants sont transportés à Dellys dans la Kabylie où le gouvernement français met à leur disposition une étendue de bons terrains qu'il dépendra d'eux de rendre fertiles et productifs.

ANNEXE III

Conseil général des Alpes-Maritimes, séance du 29 avril 1873

Vœu adopté sur proposition de M.Borriglione:

"Je propose au Conseil général d'appeler l'attention du gouvernement d'une manière spéciale sur un fait regrettable, qui se produit dans quelques cantons de notre arrondissement, et surtout dans le canton de Sospel l'émigration de familles entières de laboureurs pour l'Algérie.

"Plusieurs individus parcourent depuis quelque temps ce canton, offrant de l'argent, les

frais de voyage, des terrains à exploiter, et toutes les facilités possibles pour engager les laboureurs et leurs familles à émigrer en Algérie".

"Ces offres sont d'autant plus regrettables qu'elles sont faites au nom du gouvernement et auront pour résultat d'enlever des bras à l'agriculture locale qui en a tant besoin, et que l'intérêt du gouvernement est de la favoriser par tous les moyens au lieu de l'entraver".

Note complémentaire: ; la suite de ce vœu, le Ministre de l'Intérieur demande des éclaircissements au Gouverneur Général de l'Algérie.

ANNEXE IV.

Les origines des colons de Bois Sacré (convois de novembre 1872 et janvier 1873).

1°/ De CASTELLAR

ABBO Adraste
ALBIN François renonce, lot racheté par TARDIEU Jean
ALBIN Joseph dit Pic
ALBIN pierre
BESSON François
DELLERBA Joseph dit Mocco
DELLERBA Joseph dit Baraglia renonce
FARAUD Amédée
GARIBALDI Etienne
GAZZIELLO Horace dit Poccinello
GAZZIELLO Joseph dit Noccio
IMBERT Joseph
MARTIN Philippe
MACCARI François dit Generale
MONDIELLI Joseph (?)
PEGLION Theresi renonce, lot racheté par JUVE
PEGLION-François dit Fouchiera
PEGLION François dit Coueta
PEGLION Jean dit Liberale renonce
PEGLION Jean-Baptiste dit Cavale
PEGLION Charles renonce
RAYMOND Pierre dit Fourquet
RAIBAUDI Paul
RAIBAUDI Louis renonce
SOLDANO Félix TIBERTI Joseph

2°/ De MOULINET

ALESSI Barthélemy dit Trémorin
ALESSI Dominique
ALESSI Michel dit Coronel
ALESSI Victor
CIAIS Jacques renonce
GIUGLARIS Honoré
MARCA Ludovique

MOSCHETTI François dit Buon Temps
MOSCHETTI Jean-Baptiste dit Noël
MOSCHETTI François dit Pater
MOSCHETTI Jean dit Paire
MOSCHETTI Ange dit Banet
MOSCHETTI Etienne dit Buon Temps
MOSCHETTI Jean-Baptiste dit Mentonel
MOSCHETTI Philibert dit Noël renonce
REVEL Philibert
SALOMON Michel
SALOMON Jacques
TORREL Casimir
TORELLI Ange dit Valentin
TORELLI Dominique dit Agnaro
TRUCCHI Hyacinthe dit Balle renonce
TRUCCHI Félix dit Garron
TRUCCHI Jean--Baptiste dit Sixto
TRUCCHI Joseph dit Tenebra
TRUCCHI César dit Panis
TRUCCHI Ange dit Miola
TRUCCHI Victor dit Tounin
TRUCCHI Mathieu dit Gabriel
TRUCCHI Jean-Baptiste dit Veuf
TRUCCHI Louis dit Garron
TRUCCHI Joseph dit Grillo
TRUCCHI François dit Mélinna
TRUCCHI Louise dite Tounin
TRUCCHI Ange dit Gervais.

En y ajoutant les familles NELSON-CHIERICO (renonce), GALLON(?), JUVE et REVOL

ces familles constituent les 55 attributaires initiaux des concessions de Bois Sacré. Ces deux convois comprenaient en outre 21 familles originaires de Breil et de Sospel.

3°/ De BREIL S/ROYA

BEGHELLI François
CANERA Antoine
SENECA Crespin
BOERI Pierre
BOETTI Charles
ROSTAGNI Augustin
REY Pierre
FULCO Joseph
CATTALORDA Charles
REY Paul
LANTERI Charles
GASTAUD Jean-Baptiste

4°/ De SOSPEL

ALESSI Albert
CALLIS Gaétan
GIRAUD Joseph
LAZAROTTI Pierre
LORENZI François
NOBLES Maurice
PELLECRIN François
PELLECRIN Jan-Baptiste
SARAMITO Joseph
et deux célibataires GIRARD Joseph et OZENGE Hyppolyte

Parmi des 21 familles, 8 sont comprises dans la répartition de 1378 en remplacement de 3 attributaires initiaux rentrés en France. Il s'agit de BEGHELLI, de CATTALORDA (Veuve), de FULCO (Veuve), de LAZAROTTI, NOBLES, PELLEGRIN François, REY Pierre et SARAMITO.

PEUPLEMENT DE FLATTERS

1°/ Viennent de Bois Sacré

ALBERT Denis
ALESSI Mathieu (déchu)
ARNULF Joseph
CATTALORDA Augustin
MARTIN Jean-Baptiste
MOSCHETTI Dominique
MOSCHETTI Jacques
MOSCHETTI Pierre
NOBLES Antoine (vend)
NOBLES Charles
NOBLES Claude (vend)
TRUCCHI Dominique
TRUCCHI Louis

2°/ Viennent des Alpes-Maritimes

Pour la plupart ils sont originaires de Moulinet et débarquent à Ténès en 1889.

ALBERT Jean-Baptiste
BAILON Mathieu
DAPPORTA Joseph (de Lucéram)
MOSCHETTI Ange Séraphin
PELLEGRIN Joachim (vend)
TORELLI Henri Ange (vend)
TRUCCHI Ange dit Borlet
TRUCCHI Ange dit Tounin
TRUCCHI Dominique dit Barbier

Ce tableau appelle plusieurs remarques:
certains venus de Bois Sacré n'y ont effectué qu'un simple transit

- Il est difficile pour les dénommés TRUCCHI et MOSCHETTI d'éviter des confusions et de démêler les liens de parenté: par exemple TRUCCHI Dominique et Louis sont frère et fils d'un colon de Abbo, TRUCCHI Félix dit Larron
- Des regroupements familiaux ont lieu ultérieurement à la délivrance des concessions: MARTIN J.B., fils de MARTIN Philippe d'Abbo, est rejoint par son frère Séraphin... peut-être aussi avons-nous commis des omissions. On nous a signalé à Flatters la présence de MOSCHETTI Emile qui ne figure pas dans les listes.
- D'autres ont reçu des lots dans le centre voisin d'Hanoteau, tel SALOMON Michel.

A. SAINTE-MARIE